



Conseil des arts  
du Canada

Canada Council  
for the Arts

## Prix de Rome professionnel en architecture

Veuillez suivre les <b>trois étapes</b> ci-dessous pour présenter cette demande :	
<b>1<sup>re</sup> étape</b>	Lisez les <b>lignes directrices du prix</b> pour connaître l'objet du prix, les candidats admissibles, la valeur du prix, le processus et les critères d'évaluation, etc.
<b>2<sup>e</sup> étape</b>	Lisez la section intitulée <b>Renseignements importants</b> . Si vous avez encore des questions concernant le prix ou le processus de demande, communiquez avec l'agente de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
<b>3<sup>e</sup> étape</b>	Remplissez toutes les sections du <b>formulaire de demande</b> ci-joint. Assurez-vous, à l'aide de la <b>liste de vérification</b> (partie E du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections du formulaire et inclus tout le matériel d'appui requis.

Le Conseil des arts a pris des engagements en ce qui concerne l'équité et l'inclusion, et il encourage les artistes, les groupes et les organismes de diverses cultures, des communautés des langues officielles en situation minoritaire, ainsi que les personnes sourdes ou handicapées, à soumettre une demande ou une mise en candidature. Le Conseil des arts reconnaît et affirme les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones de ce territoire, et encourage les personnes, les groupes et les organismes Inuits, Métis et des Premières Nations, à présenter une demande ou une mise en candidature à tous ses programmes. Il a établi des mesures dans tous les programmes afin de soutenir tous ces engagements.

### Date limite

Le 1<sup>er</sup> mars 2019

Votre demande remplie, accompagnée de tout le matériel d'appui requis, doit être oblitérée par la poste au plus tard à la date limite.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées par le Conseil des arts.

Si la date tombe une fin de semaine ou un jour férié, la date limite est reportée au jour ouvrable suivant.

### Renseignements supplémentaires

**Sarah Brown**

Agente de programme, Prix  
Conseil des arts du Canada  
150, rue Elgin, C. P. 1047  
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

sarah.brown@conseildesarts.ca  
1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 6004

ATS : 1-866-585-5559 | PRG8142F 01-19



## LIGNES DIRECTRICES

<b>Description du prix</b>	<p>Le Prix de Rome professionnel en architecture est décerné annuellement à un jeune praticien de l'architecture ou à un cabinet d'architectes qui a complété ses premières œuvres bâties et qui fait preuve d'un potentiel artistique exceptionnel.</p> <p>Le prix encourage le développement de l'excellence artistique au sein de la pratique architecturale contemporaine en permettant aux lauréats de voyager de par le monde pour parfaire leurs connaissances, faire progresser leur pratique et accroître leur présence à la culture architecturale sur la scène internationale.</p> <p>Il incombe à chaque candidat de définir le programme de travail et les destinations qui conviendront le mieux au développement et au rayonnement de sa pratique. Les déplacements peuvent consister en de multiples voyages effectués à différents endroits et étalés sur une période de deux ans. Les activités proposées peuvent comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• des visites de bâtiments exceptionnels;</li><li>• la participation à des biennales, à des conférences, à des colloques, à des concours et à des ateliers d'architecture;</li><li>• des rencontres avec des éditeurs, des critiques et des conservateurs d'architecture.</li></ul>
<b>Admissibilité</b>	<p><b>Candidats admissibles</b></p> <p>Pour être admissible à ce prix en tant que <b>candidat individuel</b>, vous devez être citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions. Vous n'êtes pas tenu d'habiter au Canada au moment où vous soumettez votre candidature.</p> <p>Les architectes, les professionnels en architecture et les cabinets d'architectes, qui ont une spécialité en architecture, en architecture du paysage ou en aménagement urbain, peuvent soumettre leur candidature.</p> <p>De plus, vous devez satisfaire à une des définitions suivantes :</p> <p><b>Architecte</b></p> <p>Pour être admissible à titre <b>d'architecte</b>, vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• assurer la continuité d'une pratique professionnelle depuis au moins 2 ans</li><li>• avoir construit un corpus d'œuvres professionnel</li><li>• avoir publié ou présenté au moins une œuvre devant public</li></ul> <p><b>Cabinet d'architectes</b></p> <p>Les cabinets d'architectes peuvent soumettre une demande pour des projets qui permettent de scruter et de présenter des idées sur l'environnement bâti du Canada.</p> <p>Pour être admissible à titre de <b>cabinet d'architectes</b>, vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• être constitué en société au Canada</li><li>• avoir exercé des activités depuis au moins 2 ans</li><li>• appartenir à des intérêts canadiens (au moins 75 %)</li><li>• avoir son siège social et exécutives au Canada</li><li>• assurer la continuité d'une pratique professionnelle depuis au moins 3 ans</li><li>• avoir mené à terme un ensemble d'œuvres</li><li>• avoir publié ou présenté une œuvre devant public</li></ul>

<b>Admissibilité (suite)</b>	<b>Autres restrictions</b> <p>Vous pouvez poser votre candidature au prix de Rome professionnel en architecture et au prix Ronald-J.-Thom et au cours de la même année.</p> <p>Les candidatures au prix de Rome professionnel en architecture seront évaluées les premières, suivies de celles soumises au prix Ronald-J.-Thom. Si votre candidature est retenue pour le prix de Rome professionnel en architecture, votre demande sera retirée du prix Ronald-J.-Thom.</p>
<b>Montant du prix</b>	<p>Le prix consiste en une somme de 50 000 \$ qui vise à contribuer aux dépenses associées au programme de travail proposé et aux déplacements connexes. Les fonds ne peuvent pas être utilisés pour réaliser des activités ou couvrir des dépenses engagées avant la date limite du concours.</p>
<b>Aide à la production d'une demande</b>	<p>Des fonds sont disponibles pour les personnes qui éprouvent des difficultés à produire une demande, une mise en candidature ou un rapport final à cause d'un handicap. Les personnes sourdes, handicapées ou celles vivant avec une maladie mentale peuvent en effet demander au Conseil de contribuer au paiement des services qui leur permettront spécifiquement de remplir une demande, une nomination pour un prix ou de soumettre un rapport final.</p> <p>Veillez soumettre votre demande d'aide au moins 4 semaines avant la date limite du prix. Communiquez par téléphone ou par courriel avec l'agent responsable de ce prix. Pour plus d'information : <a href="http://conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire">conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire</a>.</p>
<b>Soutien pour l'accès aux services</b>	<p>Le Soutien à l'accès offre une aide supplémentaire aux candidats individuels sourds ou handicapés (y compris ceux qui vivent avec une maladie mentale), ainsi qu'aux groupes et aux organismes axés sur la pratique des artistes sourds ou handicapés. Les fonds sont offerts en supplément d'un prix aux bénéficiaires qui ont demandé des mesures de soutien propres à leur situation de handicap et nécessaires pour mener à bien les activités qu'ils proposent. Pour plus d'information, veuillez consulter le site web du Conseil : <a href="http://conseildesarts.ca/financement/fonds-strategiques/soutien-a-l-acces">conseildesarts.ca/financement/fonds-strategiques/soutien-a-l-acces</a>.</p>

<b>Évaluation des demandes</b>	<p><b>Processus d'évaluation</b></p> <p>L'évaluation par les pairs est un principe fondamental du processus décisionnel du Conseil des arts du Canada. Les demandes admissibles seront évaluées par un comité d'évaluation par les pairs composé d'artistes professionnels chevronnés avec une connaissance spécialisée de l'architecture, de l'architecture de paysage et des milieux urbains contemporains, qui sont reconnus comme tels par leurs pairs. Les membres du comité seront également sélectionnés de manière à tenir compte d'une représentation équilibrée des spécialités artistiques, des genres, des générations, des deux langues officielles du Canada, des Peuples autochtones, et de la diversité culturelle et régionale du pays.</p> <p>Toutes les recommandations du comité d'évaluation par les pairs sont finales.</p> <p>Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez consulter le site web du Conseil des arts au <a href="http://conseildesarts.ca">conseildesarts.ca</a>.</p> <p><b>Critères d'évaluation</b></p> <p>Le comité d'évaluation par les pairs fondera son examen des demandes sur les objectifs du prix et les critères d'évaluation définis ci-dessous. Les décisions du comité seront fondées sur la qualité générale de la demande par rapport aux autres demandes évaluées dans le cadre de ce concours national.</p> <p>Le comité évaluera les demandes selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• qualité artistique des œuvres bâties des candidats;</li><li>• qualité du programme de travail conçu pour l'utilisation du prix;</li><li>• pertinence du programme de travail proposé pour le développement artistique et le rayonnement professionnel du candidat.</li></ul>
--------------------------------	--

## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

<b>Traitement de la demande</b>	<p><b>Présentation de la demande</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Vous devez fournir tous les renseignements et tous les documents d'appui demandés.</li><li>• Le Conseil des arts décidera de l'admissibilité de votre demande en fonction des renseignements fournis.</li><li>• Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée. Le matériel supplémentaire ne sera pas présenté au comité d'évaluation.</li><li>• Choisissez soigneusement votre matériel d'appui car les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande.</li><li>• Ne soumettez pas de documents originaux. Le Conseil des arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis avec la demande.</li><li>• Il est important d'informer le Conseil des arts de tout changement dans vos coordonnées. Si vous avez un compte dans le portail de demande de subvention du Conseil des arts, veuillez mettre à jour les changements directement à partir de votre compte.</li><li>• La Déclaration doit être soumise sur papier avec une signature originale.</li><li>• Évitez les formats inhabituels car les documents pourraient être difficiles à lire.</li><li>• Consultez le formulaire de demande pour obtenir des directives sur la façon de présenter votre demande et votre matériel d'appui.</li></ul> <p><b>Délai de traitement</b></p> <p>Vous serez informé des résultats de votre demande environ <b>4 mois</b> après la date limite du concours.</p> <p><b>Gagnants des années précédentes</b></p> <p>Veuillez visiter le site web du Conseil des arts au <a href="http://conseildesarts.ca">conseildesarts.ca</a> pour la liste cumulative des gagnants des années précédentes.</p>
<b>Renseignements personnels</b>	<p><i>La Loi sur la protection des renseignements personnels</i> donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des arts, qui est tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans Info Source, une publication du gouvernement fédéral accessible sur Internet. Aux termes de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Les renseignements personnels que vous fournissez sur le formulaire ne serviront pas à l'évaluation de votre demande et ne seront pas transmis aux membres des comités de pairs.</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des arts du Canada pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention ou des prix à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>

<p><b>Conditions rattachées au prix</b></p>	<p>Les conditions à respecter seront précisées dans l’avis d’attribution de la subvention que vous recevrez <b>si votre demande est retenue.</b></p> <p><b>Versement du prix</b></p> <p>Le Conseil des arts vous versera le prix monétaire une fois qu’il aura obtenu le formulaire d’avis de réception, qui est joint à l’avis d’attribution.</p> <p>Veillez noter que les gagnants ne peuvent recevoir l’argent du prix jusqu’à ce que tous les rapports finaux qui auraient dû être remis pour les subventions et les prix du Conseil des arts aient été soumis et approuvés.</p> <p><b>Imposition des prix</b></p> <p>Le Prix de Rome professionnel en architecture est imposable. Le Conseil envoie des feuillets T4A au moment voulu, pour les subventions et les bourses versées à des particuliers. Pour toute question relative à l’impôt, veuillez vous adresser à l’Agence du revenu du Canada ou au ministère du Revenu de votre province ou territoire.</p> <p>Au moment de déterminer la date de début de leur projet, les particuliers devraient savoir que d’après l’Agence du revenu du Canada, les dépenses engagées durant l’année qui précède immédiatement la réception d’une subvention ne sont déductibles de la subvention que si elles sont engagées une fois que l’artiste a été avisé que la subvention lui sera versée. Pour de plus amples renseignements à propos de l’impôt sur le revenu et votre subvention, veuillez consulter notre site Web : <a href="http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention/impots-sur-le-revenu">conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention/impots-sur-le-revenu</a>.</p> <p><b>Modifications au projet</b></p> <p>Toute modification au projet doit être approuvée par l’agent de programme concerné <b>avant que vous procédiez au changement.</b></p> <p><b>Date d’expiration de l’offre de prix</b></p> <p>Les fonds associés à ce prix seront à votre disposition pendant <b>3</b> ans à compter de la date limite du concours où vous avez présenté une demande. La date d’expiration du prix correspond à celle où se termine cette période de <b>3</b> ans.</p> <p>Si vous avez besoin de reporter cette date d’expiration, veuillez en faire la demande par écrit à l’agent de programme du Conseil des arts concerné. Si vous omettez de demander un report de la date d’expiration, le Conseil des arts annulera la portion du prix qui ne vous a pas été versée à cette date ou exigera que vous retourniez une portion du prix que vous avez déjà reçue.</p> <p><b>Mention de l’aide du Conseil des arts</b></p> <p>Vous devez mentionner l’aide reçue du Conseil des arts du Canada dans tout matériel de promotion lié au prix. Des précisions sur la politique du Conseil des arts à ce sujet seront jointes à l’avis d’attribution de la subvention.</p> <p><b>Rapport final</b></p> <p>Vous devrez soumettre un rapport final au plus tard à la date indiquée dans l’avis d’attribution qui vous aura été envoyé.</p>
---	---



## 2019 Prix de Rome professionnel en architecture

Les renseignements que vous fournirez sur cette page ne seront pas transmis au comité d'évaluation par les pairs.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT		
Indiquez si vous présentez une demande en tant que praticien individuel ou cabinet, et fournissez le nom légal complet du candidat :		
<input type="checkbox"/> <b>Praticien individuel</b> - architecte ou praticien de l'architecture (nom légal complet)  _____ Nom de famille  _____ Premier et second prénoms <input type="checkbox"/> M <sup>me</sup> <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Autre _____ Année de naissance _____	<input type="checkbox"/> <b>Cabinet d'architectes</b> (société spécialisée en architecture ou en architecture de paysage)  _____ Nom du cabinet  _____ Personne responsable de la demande (nom légal complet) <input type="checkbox"/> M <sup>me</sup> <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Autre _____	
COORDONNÉES – POUR TOUS LES CANDIDATS		
<b>Adresse permanente :</b>  _____ Adresse municipale et numéro d'appartement ou de bureau  _____ Ville Province ou territoire Code postal	<b>Adresse postale</b> (si elle diffère de l'adresse permanente) :  _____ Adresse municipale et numéro d'appartement ou de bureau  _____ Ville Province ou territoire Code postal	
_____ Courriel  _____ Site web	_____ Téléphone (résidence)	_____ Téléphone (bureau)
DÉCLARATION		
Je préfère communiquer avec le Conseil des arts en <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais Permettez-vous au Conseil des arts d'ajouter votre nom et votre adresse à sa liste d'envoi? (Seul le Conseil utilisera cette information, y compris les sondages.) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
<b>Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions (s'applique uniquement aux praticiens individuels).</li> <li>• J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au prix, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et j'y suis satisfait (ou le cabinet que je représente y suis satisfait).</li> <li>• Je serai l'unique représentant du cabinet et j'informerai les autres participants du contenu et des résultats de cette demande (le cas échéant).</li> <li>• Je m'engage à offrir des conditions de travail sécuritaires et à favoriser un milieu de travail exempt de discrimination, de harcèlement et d'inconduite sexuelle.</li> <li>• Je confirme que je serai conforme (ou que mon organisme se conforme) à toutes les lois municipales, provinciales ou territoriales applicables, y compris, mais sans s'y limiter, celles qui ont trait aux normes en matière d'emploi, à la santé et sécurité au travail et aux droits de la personne.</li> <li>• Je comprends que je ne peux recevoir l'argent du fonds jusqu'à ce que tous les rapports finaux qui auraient dû être remis pour les subventions et les prix du Conseil des arts aient été soumis et approuvés.</li> <li>• J'accepte les conditions du prix et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts.</li> <li>• Je sais que le Conseil des arts est assujéti à la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et à la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>, comme l'indiquent les lignes directrices.</li> </ul>		
<b>Je confirme que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.</b>		
_____ Signature ( <b>une signature originale est requise</b> )	_____ Date	







## Prix de Rome professionnel en architecture

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité d'évaluation par les pairs.

- Le Conseil des arts exige une seule copie de ce formulaire par demande.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit.
- Si vous remplissez le formulaire de demande à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous.

### PARTIE A – NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE OU DE TRAVAIL DU CANDIDAT

\_\_\_\_\_

Nom du candidat (individu ou cabinet d'architecte)

\_\_\_\_\_

Ville

\_\_\_\_\_

Province ou territoire

### PARTIE B – RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL

**Brève description du projet (de 10 à 15 mots) :** Par exemple, fournissez le titre ou le sujet de votre programme de travail et indiquez quelles seront les principales destinations de voyage.

**Échéancier proposé :**

Du \_\_\_\_\_  
(jour/mois/année)

au \_\_\_\_\_  
(jour/mois/année)

(Les activités doivent débuter après la date limite du concours et s'échelonner sur un maximum de deux ans.)

### PARTIE C – DESCRIPTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Fournissez, en **1000 mots ou moins**, l'information demandée ci-dessous sur des feuilles de papier blanc distinctes de 8½ po x 11 po, imprimées sur un côté seulement à simple interligne. Veuillez n'inclure dans votre description que les éléments requis indiqués.

Décrivez votre pratique architecturale et le programme de travail que vous vous proposez de réaliser. Précisez notamment :

- la démarche artistique et de critique liée à votre pratique architecturale;
- les activités et les destinations de voyage proposées;
- la pertinence du programme de travail pour votre développement et votre rayonnement artistiques.

NOM DU CANDIDAT : \_\_\_\_\_

## **PARTIE D – DOCUMENTATION D'APPUI ÉCRIT**

Veillez noter que votre matériel d'appui ne vous sera pas retourné par le Conseil des arts. Le matériel d'appui soumis sera conservé avec votre demande jusqu'à ce qu'il soit supprimé en vertu de la politique de conservation du Conseil des arts.

### **Le matériel d'appui écrit**

Fournissez la documentation d'appui indiquée ci-dessous sur des feuilles distinctes. Soumettez seulement l'information demandée.

- **Calendrier** (maximum **d'une page**)  
Précisez les dates des activités qui sont prévues et les endroits qui seront visités dans le cadre du programme de travail proposé.
- **Curriculum vitae ou historique du cabinet** (maximum de **3 pages**)  
Fournissez un curriculum vitae récent (pour les praticiens individuels) ou un historique du cabinet. Incluez des renseignements sur la formation et la certification professionnelles pertinentes, les réalisations, les publications et les prix obtenus.
- **Lettres d'invitation** (maximum de **5 lettres**, le cas échéant)  
Soumettez des lettres d'invitation à des événements publics ou à des visites de studios professionnels auxquels vous prendrez part.
- **Textes critiques, articles ou catalogues** (maximum de **15 pages** en tout)  
Incluez **d'un à 3 textes** ou extraits de textes professionnels publiés portant sur votre travail.

### **Instructions pour la soumission du matériel d'appui écrit**

- Le matériel d'appui écrit peut être soumis sur une clé USB, CD, DVD ou sur papier.
- Les fichiers soumis sur une clé USB, CD ou DVD doivent être en format : pdf, .doc, .docx, .txt ou .rtf.
- N'utilisez pas de signe de ponctuation, d'espaces ni de caractères spéciaux dans les noms de fichiers, qui ne doivent pas comprendre plus de 45 caractères.
- Évitez les formats inhabituels car les documents pourraient être difficiles à lire.
- Les extraits du catalogue ou d'autres publications importantes doivent être soumis sous forme numérique ou en copie sur des pages de 8½ po x 11 po.

### **Tous les documents papier doivent être soumis :**

- imprimés d'un seul côté;
- sur des feuilles distinctes de papier **blanc** (format lettre 8 ½ po x 11 po);
- avec une police de couleur **noire** d'au moins 11 points;
- avec trombones (les documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés).

NOM DU CANDIDAT : \_\_\_\_\_

## **PARTIE D2 – MATÉRIEL D’APPUI NUMÉRIQUE**

Veillez noter que votre matériel d'appui ne vous sera pas retourné par le Conseil des arts. Le matériel d'appui soumis sera conservé avec votre demande jusqu'à ce qu'il soit supprimé en vertu de la politique de conservation du Conseil des arts.

### **Le matériel d'appui numérique**

- 20 images numériques (maximum), OU
- 15 images numériques et 1 vidéo (n'excédant pas 3 minutes).
- Le matériel d'appui visuel doit documenter votre travail antérieur ou les lieux et les bâtiments à visiter.

### **Le nom des fichiers doit être présenté comme suit :**

- **01initialesannéetitre.jpg** (numéro de l'image, initiales du candidat, année d'achèvement de l'œuvre, titre de l'œuvre).
- Le numéro de l'image doit correspondre à celui qui figure à la partie D3 « Description détaillée du matériel d'appui numérique».

### **Lignes directrices pour le matériel d'appui numérique**

- Vous devez soumettre le matériel d'appui numérique sur clé USB, CD ou DVD.
- Les liens web ne sont pas acceptés.
- N'utilisez pas de signe de ponctuation, d'espaces ni de caractères spéciaux dans les noms de fichiers, qui ne doivent pas comprendre plus de 45 caractères.
- Testez votre matériel avant de le soumettre pour vous assurer qu'il fonctionne bien. C'est à vous qu'il incombe de veiller à ce que toute votre documentation parvienne au Conseil des arts intacte et dans un format approprié.
- La taille totale des fichiers que vous soumettez ne doit pas dépasser 4 Go.

### **Les images doivent être :**

- en format JPEG (.jpg, .jpeg)
- en mode couleur RVB
- plus petites que 1,5 Mo

### **Les fichiers audiovisuels doivent**

- pouvoir être visionnés dans VLC media player (pour de plus amples renseignements, consultez le [www.videolan.org/vlc/index.fr.html](http://www.videolan.org/vlc/index.fr.html))
- avoir un maximum de 60 images/secondes
- avoir une résolution de 1080P maximum (ou format de l'image 1920 x 1080)
- n'excédant pas 3 minutes
- 1 Go maximum

NOM DU CANDIDAT : \_\_\_\_\_

**PARTIE D3 – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU MATÉRIEL D'APPUI NUMÉRIQUE**

Fournissez l'information demandée dans les tableaux ci-dessous pour les images ou la vidéo numériques que vous soumettez.

Si vous devez fournir une description plus détaillée, veuillez inclure ces renseignements supplémentaires sur **une seule** feuille distincte. Pour les œuvres créées dans le cadre d'une collaboration ou au sein d'un cabinet-professionnel, indiquez clairement le rôle que vous avez joué.

**IMAGES FIXES NUMÉRIQUES**

N°	Nom de l'œuvre d'architecture	Créateur	Client ou propriétaire	Date
01				
02				
03				
04				
05				
06				
07				
08				
09				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

**VIDÉO** (le cas échéant)

N°	Nom de l'œuvre d'architecture	Créateur	Année	Durée	Format

NOM DU CANDIDAT : \_\_\_\_\_

## **PARTIE E – LISTE DE VÉRIFICATION**

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous également d'inscrire votre nom sur tous les articles soumis.

**Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.**

- Identification du candidat, coordonnées – pour tous les candidats
- Déclaration (une **signature originale** est requise)
- Soutien pour l'accès aux services (le cas échéant)
- Partie A – Nom et lieu de résidence ou de travail du candidat
- Partie B – Résumé du programme de travail
- Partie C – Description du programme de travail (maximum de **1000 mots**)
- Partie D1 – Documentation d'appui écrit
  - Calendrier (maximum d'**une page**)
  - Curriculum vitae ou historique du cabinet (maximum de **3 pages**)
  - Lettres d'invitation (maximum de **5 lettres**, le cas échéant)
  - Textes critiques, articles ou catalogues (**d'un à 3**, maximum de **15 pages** en tout)
- Partie D2 – Matériel d'appui numérique
  - Images fixes numériques (maximum de **20** images, soumise sur une clé USB, CD ou DVD)
  - Vidéo numérique (facultatif – **une** vidéo de 3 minutes au maximum, soumise sur une clé USB, CD ou DVD)
- Partie D3 – Description détaillée du matériel d'appui numérique
  - Description plus détaillée de la documentation d'appui numérique (facultative – maximum d'**une page**)

**Envoyez votre demande à l'adresse suivante :**

**Par la poste :**

**Prix**

Conseil des arts du Canada  
150, rue Elgin, C. P. 1047  
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

**Par service de messagerie :**

**Prix**

Conseil des arts du Canada  
150, rue Elgin, 2<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K2P 1L4

### **Formulaire d'auto-identification volontaire (voir le formulaire qui suit)**

Si vous n'avez pas de compte dans le portail de demande de subvention du Conseil des arts du Canada, le Conseil des arts vous encourage à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité et le mérite artistique de votre demande.



## Auto-identification

---

Le Conseil des arts du Canada vous encourage à remplir le présent formulaire d'auto-identification pour mieux déterminer si nos programmes et services touchent un large éventail d'artistes canadiens. Toute personne qui fait une demande de subvention, siège à un comité d'évaluation par les pairs, est mise en candidature ou accepte un prix est invitée à le faire.

Le Conseil des arts du Canada a pour objectif d'appuyer un écosystème artistique dynamique et diversifié qui enrichit la vie des Canadiennes et des Canadiens, et l'équité est un moyen essentiel pour y parvenir. Tous les citoyens ont le droit de jouir d'un secteur artistique de qualité, accessible et pluraliste, dans lequel toutes les expressions créatives ont la même chance de s'épanouir.

Veillez remplir le présent formulaire révisé même si vous avez déjà fourni auparavant des renseignements aux fins d'auto-identification.

Le fait de compléter ce formulaire est entièrement volontaire. Le Conseil des arts pourrait utiliser les renseignements recueillis ci-dessous pour améliorer l'équité en matière d'accès aux subventions et à d'autres opportunités, et aussi pour s'assurer que les groupes représentant la communauté artistique diversifiée du Canada bénéficient de ces opportunités. Ces renseignements pourraient également servir à évaluer les efforts de rayonnement du Conseil des arts, ainsi qu'à d'autres fins de recherche.

**Année de naissance** \_\_\_\_\_

Les renseignements servent à fournir de l'information sur la population artistique émergente ou chevronnée et à garantir une représentation générationnelle au sein des comités d'évaluation par les pairs.

### Genre

Cette information sert à orienter notre compréhension de la notion de genre et de la parité des genres chez nos candidats.

Femme     Homme     Transgenre     Intersexué     Bispirituel

**Région:** Considérez-vous une autre province ou un autre territoire que celui où vous vivez comme votre lieu de résidence (un endroit où vous avez des racines, des connaissances et des liens)? Si oui, veuillez préciser :

Province ou territoire de résidence \_\_\_\_\_

Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit \_\_\_\_\_

Lieu de résidence \_\_\_\_\_

Province ou territoire \_\_\_\_\_

Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

## Citoyenneté et Immigration

### Statut (Citoyenneté et Immigration)

Tel que défini par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. [www.cic.gc.ca/francais/ministere/index.asp](http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/index.asp)

- Citoyen canadien     Résident permanent     Non-résident
- Cochez la case si vous êtes un nouvel arrivant (arrivé il y a moins de cinq ans) ou immigrant au Canada

Ces données sont essentielles à l'élaboration de politiques et de programmes destinés à intégrer des artistes immigrants dans le milieu des arts professionnels au Canada.

Indiquez l'année où vous avez immigré au Canada \_\_\_\_\_

## Diversité linguistique

### Langues officielles

Ces renseignements servent à estimer la demande potentielle dans l'une ou l'autre de ces langues dans les programmes.

**Choisissez la première langue officielle que vous avez parlée ou apprise.**

- Anglais     Français     Français et anglais
- ASL (American Sign Language)     LSQ (Langue des signes québécoise)

### Communautés de langue officielle en situation minoritaire

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont des groupes de Canadiens dont la langue officielle maternelle ou choisie est la langue minoritaire dans leur province ou territoire.

**Choisissez l'une des options ci-dessous si vous vous identifiez comme membre d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire.**

- Anglophone en situation minoritaire (p.ex. un anglophone vivant au Québec)
- Francophone en situation minoritaire (p.ex. un francophone vivant au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, etc.)

### Diversité linguistique

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer la langue ou les langues que vous avez apprises en premier et que vous comprenez encore :

- Anglais     Français     Cri     Inuktitut     Ojibway
- Autre langue autochtone (veuillez préciser) \_\_\_\_\_
- Arabe     Cantonais     Pendjabi     Espagnol
- Autres langues (veuillez préciser) \_\_\_\_\_
- ASL (American Sign Language) \_\_\_\_\_
- LSQ (Langue des signes québécoise) \_\_\_\_\_
- Autres langues des signes (veuillez préciser) \_\_\_\_\_

## Personne sourde ou handicapée

Veillez indiquer si vous vous identifiez comme une personne qui :

- est sourde, partiellement sourde ou malentendante
- a un handicap (y compris la cécité, une déficience visuelle ou physique, des problèmes de mobilité, des difficultés d'apprentissage, une déficience intellectuelle ou une maladie mentale ou chronique)

## Peuples autochtones ou Premières Nations du Canada

Choisissez l'une des options ci-dessous, si vous vous identifiez comme :

- Premières Nations
- Métis
- Inuit

## Diverses cultures

Choisissez l'une des options ci-dessous, si vous vous identifiez comme :

- Personne d'origine africaine, asiatique, moyen-orientale, latino-américaine ou mixte qui fait partie d'au moins un de ces groupes (correspond à la « minorité visible » au sens de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*) [laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/e-5.401/](http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/e-5.401/)

Veillez préciser \_\_\_\_\_

## Consentement à fournir des renseignements personnels

Consentement à partager des renseignements :

Veillez cliquer sur l'une des options suivantes :

- Je consens à ce que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux et à des entrepreneurs canadiens avec lesquels le Conseil des arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.
- Je ne souhaite pas que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux ni à des entrepreneurs canadiens avec lesquels le Conseil des arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.

Je confirme que je suis d'accord avec ce qui suit:

- J'ai fourni les renseignements personnels dans le présent formulaire en sachant qu'ils serviront uniquement aux fins stipulées dans ce formulaire et dans l'[Avis de confidentialité du Conseil des arts du Canada](#).
- L'information que j'ai fournie est exacte et complète.

Signature\* \_\_\_\_\_

Date\* \_\_\_\_\_



## Accédez à vos renseignements

**Vous pourrez avoir accès à vos renseignements personnels ou les faire modifier en soumettant une demande à :**

Coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP)  
Conseil des arts du Canada  
150, rue Elgin, C. P. 1047  
Ottawa ON K1P 5V8

- Courriel: [atip-aiprp@conseildesarts.ca](mailto:atip-aiprp@conseildesarts.ca)
- Téléphone: 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4696
- ATS : 1-866-585-5559  
*L'ATS est un appareil de télécommunication pour les personnes sourdes, malentendantes ou affectées d'un trouble de la parole*

Le Conseil des arts du Canada conservera vos renseignements personnels dans divers fichiers réservés à cette fin dont vous trouverez une description dans *Info Source*.